

ML/ARO

A TOUTE ALLURE
Société à Responsabilité Limitée (à associée unique)
Au capital de 2.000 euros
Siège social : ALENÇON (61000),
10 avenue Koutiala
RCS ALENÇON 917 932 410

PROCES-VERBAL DE DECISION
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 11 JUIN 2025

Le 11 juin 2025 à 11 heures 30, au siège social de la Société A TOUTE ALLURE, Madame Marine BOUTINET, associée unique, a pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social de la société :

- Le transfert du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associée unique décide de transférer le siège social situé actuellement à ALENÇON (61000), 10 avenue Koutiala à CHAMPFLEUR (72610), 58 rue du Stade, La Bourdonnière, à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

DEUXIEME DECISION – MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

En conséquence l'associée unique décide de modifier l'article 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article 3 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

CHAMPFLEUR (72610),
58 rue du Stade, La Bourdonnière »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

TROISIEME DECISION – POUVOIRS

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal aux fins de réaliser les formalités nécessaires.

Cette décision est adoptée par l'Associée unique.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Madame Marine BOUTINET
Associée unique